

Partie B2:

Documents

Présentations

Cette section contient 15 documents, comme suit:

- A. Que sont les Droits de l'Homme?
- B. D'où viennent les Droits de l'Homme?
- C. Est-ce que les droits de l'homme peuvent être limités?
- D. Le VIH/SIDA une question des droits de l'homme
- E. Le VIH, le genre, et les droits de l'homme
- F. Les instruments des droits de l'homme
- G. Mettre en vigueur les instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme
- H. Les Directives Internationales sur le VIH/SIDA et les Droits de l'Homme
- I. Structures et partenariats
- J. Les droits à la santé
- K. Le VIH/SIDA et les droits de l'homme sur le lieu de travail
- L. Les services d'assistance juridique
- M. Le suivi et la mise en vigueur des droits de l'homme
- N. Plaidoyer pour les droits de l'homme
- O. Travail en réseau à l'échelon régional sur le VIH et les droits de l'homme

Que sont les droits de l'homme?

Document A
Manuel de formation ARASA VIH/SIDA et les
Droits de l'Homme

Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les droits de l'homme

- Plusieurs termes:
 - Les droits fondamentaux
 - Les droits de base
 - Les droits naturels
 - les droits humains
 - les droits de l'homme

Il y a plusieurs définitions des droits de l'homme

- Plusieurs définitions:
 - Des principes généralement acceptés d'équité et de justice
 - Les droits universels

Définitions continuation.

- Les droits de l'homme sont universels, fondamentaux, inaliénables, tous les êtres humains y ont droits, quelque soit leur race, leur genre, leur âge, leur classe sociale, leur origine nationale, leur occupation, leur talent, leur religion, ou tout autre facteur personnel. Tous les gens ont droit aux droits de l'homme, simplement parce qu'ils sont humains.

Pourquoi est-ce que les droits de l'homme sont importants?

- ils permettent aux être humains de réaliser leur plein potentiel
- ils reconnaissent la dignité inhérente de chaque personne
- ils permettent une coexistence pacifique
- ils sont une pré condition importante pour la démocratie
 - Chaque adulte a le droit de vote – le droit à l'égalité
- En 1987 les Nations Unies ont déclaré que les droits de l'homme sont:
 - des droits inhérents – qui font partie de notre nature
 - les êtres humains ne peuvent pas vivre sans ces droits

Quelles sont les caractéristiques des droits de l'homme?

- (i) Droits – droits d'avoir quelque chose
- (ii) ils protègent seulement les êtres humains
- (iii) ils sont universels et uniformes
 - ils sont applicables de manière égale partout dans le monde
 - Humains = seulement, qualification

Caractéristiques continuation:

- (iv) Ils sont fondamentaux
 - Importants
 - Protection spéciale dans la loi -
Déclaration des droits
 - Ne peuvent pas être supprimés -
législation/comportement
- (v) Inaliénables
 - on ne peut pas y renoncer / ils ne peuvent
pas être confisqués / ni omis

Caractéristiques continuation:

- (vi) Ils sont inter dépendants et indivisibles
 - la jouissance des droits dépend d'autres droits
 - on ne peut pas participer dans les droits civils et politiques sans avoir le droit à la santé, à l'éducation et vice versa
- *S v Makwanyane* 1995 (3) SA 391 (CC)
 - CC - les droits à l'égalité, à la vie et à la dignité, donnent une signification au fait de ne pas être assujetti à une punition cruelle et inhabituelle
- *Gouvernement de la République d'Afrique du Sud & Autres v Grootboom & Autres* (11) BCLR 1169 (CC)
 - CC - lorsque les gens vivent sans droits socio économiques, qu'ils n'ont pas d'abri, de nourriture ni d'eau potable, leurs droits politiques et civils sont violés ainsi que leurs droits à la dignité, à l'égalité et à la liberté.

Caractéristiques continuation:

• “Dans notre Constitution les droits civils et politiques ainsi que les droits sociaux et économiques sont établis. Tous les autres droits dans la Déclaration des droits sont inter reliés et ils se soutiennent mutuellement. Il n’y a aucun doute que la dignité humaine, la liberté et l’égalité, les valeurs de fondation de notre société sont dénigrées à ceux qui n’ont pas de nourriture, pas de vêtements ni de logement. Le fait de pouvoir donner à tous les gens leurs droits socio-économiques, leur permet en conséquence de jouir des autres droits, qui sont incorporés dans le Chapitre 2 (de la Constitution – de la Déclaration des droits). La réalisation de ces droits est aussi un élément clé pour l’avancement de l’égalité entre les races et le genre et également pour l’évolution de la société dans laquelle les hommes et les femmes peuvent réaliser leur potentiel de façon égale”

Caractéristiques continuation:

- (vii) Les droits nous considèrent comme des égaux
 - les êtres humains sont nés libres et égaux
 - Ils ont tous droit aux droits de l'homme et à la dignité de manière égale
- (viii) Ils protègent les individus de l'état
 - L'état ne peut pas supprimer les droits - à part dans certaines circonstances
 - L'état doit protéger, respecter, promouvoir et réaliser les droits

Comment est-ce que les droits de l'homme sont différents des droits juridiques?

- Les droits juridiques sont consacrés dans la loi, ils peuvent être défendus dans les cours de justice de pays.
 - la revendication est protégée au niveau juridique
- Les droits de l'homme ne sont pas toujours être protégés par la loi
- Les droits de l'homme existent, qu'ils soient protégés par la loi ou non
- Par exemple, le droit des femmes de pouvoir contrôler leur santé génésique n'est peut-être pas consacré dans la loi nationale mais c'est un droit de l'homme fondamental.

Peut-on catégoriser les droits de l'homme?

- Il y a différentes manières de classifier les droits de l'homme
- Identifiez les différentes qualités des droits de l'homme
- L'approche des trois générations
 - Historique
 - Réfléchissez aux différents devoirs des gouvernements

La classification des droits de l'homme en trois générations

- Les droits de première génération
 - Les droits civils et politiques, par exemple, le droit de vote, la liberté d'expression
- Les droits de deuxième génération
 - Les droits socio-économiques, par exemple, le droit à l'éducation, l'accès à un logement et aux soins de santé
- Les droits de troisième génération
 - Les droits de solidarité, par exemple, le droit à la paix, le droit d'avoir un environnement propre.

Les droits de troisième génération

continuation:

- Les droits civils et politiques
 - L'état doit entreprendre des démarches immédiates pour la mise en œuvre de ces droits
- Les droits socio- économiques
 - L'état doit entreprendre des démarches selon les ressources disponibles pour une mise en œuvre graduelle de ces droits
- Le droit de solidarité
 - L'état doit travailler avec les autres pour une mise en œuvre graduelle de ce droit

D'où viennent les droits de l'homme?

Document B
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

Les origines des droits de l'homme

• Les religions mondiales

- Les valeurs sous-jacentes
- Par exemple, la Bible – traiter tous les gens de façon égale

• Les philosophes humanitaires

- Les philosophes grecques – la loi naturelle

• La lutte pour la liberté et l'égalité

- Abolition de l'esclavage
- La fin du colonialisme

Points de repères historiques importants

- Magna Carta 1215 – charte de la liberté
- Révolution française 1789 – tous les hommes sont nés égaux
- USA Déclaration des Droits 1791 – liste des droits individuels garantis
- Abolition de l'esclavage en Angleterre 1807 – reconnaissance du droit à l'égalité et à la dignité
- Première et deuxième guerres mondiales – destruction et souffrance
- Etablissement des Nations Unies 1945 – objectif principal – promotion des droits de l'homme
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 1948
- Convention Internationale des Droits Civils et Politiques 1966
- Convention Internationale des Droits Economiques Sociaux et Culturels 1966

Reconnaissance des droits de l'homme à l'échelon international

- Après la deuxième guerre mondiale
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – 10 Décembre 1948
 - 30 articles
 - Les droits civils et politiques
 - Les droits socio-économiques
 - Pas obligatoire à respecter au niveau juridique – déclaration de l'Assemblée Générale
 - Préambule – “normes communes de réalisation pour tous les peuples et toutes les nations”

L'importance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- Première déclaration internationale sur les droits de l'homme
 - “tous les gens sont nés libres et égaux en dignité et en droits”
- Décrivez des catégories générales de droits de l'homme
- Ils sont acceptés partout – loi coutumière internationale
- Les Conventions Internationales des Droits Civils et Politiques et des Droits socio-économiques et culturels, ont inspiré les gens et
- elles ont mené à l'élaboration d'instruments régionaux des droits de l'homme
- elles ont été le modèle pour plus de 25 Déclarations des Droits
- elles ont été utilisées par des organes des Nations Unies comme normes pour évaluer le comportement des états

Est-ce que les droits de l'homme
peuvent être limités?

Document C
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

Est-ce que les droits de l'homme peuvent être limités?

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- Très peu de droits sont absolus
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – Article 29(2)
La limitation doit être:
 - établie par la loi
 - seulement dans le but de reconnaître et de respecter les droits et les libertés des autres
 - elle doit respecter la moralité, l'ordre public et le bien-être général d'une société démocratique

Les Principes de Syracuse

- Un ensemble de principes acceptés internationalement qui peuvent être utilisés comme normes pour déterminer dans quelle circonstance est-ce que c'est acceptable de limiter un droit civil et politique.
- Ils ont été adoptés à Syracuse, Italie, en Mai 1984

Ils ont été adoptés par :

- Un groupe international d'experts sur les droits de l'homme, convoqué par:
 - La Commission Internationale des Juristes
 - L'Association Internationale de la Loi Pénale
 - L'Association Américaine pour la Commission Internationale des Juristes
 - L'Institut « Urban Morgan » des Droits de l'Homme
 - L'Institut International des Etudes Supérieures dans les Sciences Criminelles

Aspects clés des Principes

- La limitation doit être:
 - établie par la loi
 - nécessaire pour réaliser un objectif légitime
 - La seule alternative

Prescrite par la loi

- Elle doit être permise par la loi
- Ca doit être une loi nationale qui s'applique généralement à tout le monde
- La loi doit être en place au moment où la limitation est utilisée
- La loi doit être:
 - Raisonnable
 - Formulée clairement

Prescrite par la loi, continuation:

- L'Article 25 des Principes indique que les lois peuvent limiter les droits pour promouvoir la santé publique si:
 - il y a une menace sérieuse à la santé publique de la communauté
 - l'objectif des mesures est d'empêcher la propagation d'une maladie ou de s'occuper de ceux qui sont déjà infectés
 - les normes de l'OMS ont été prises en considération

La limitation doit être nécessaire pour réaliser un objectif légitime

- La limitation doit être nécessaire afin d'accepter les raisons pour limiter les droits
 - Accepter les raisons pour limiter les droits:
 - Garder l'ordre public, par exemple: les lois qui réglementent les manifestations paisibles
 - Protéger la santé publique
 - Promouvoir la morale publique, par exemple, les lois concernant l'âge de consentement pour les rapports sexuels, ou pour l'usage de la pornographie
 - Sécurité nationale, par exemple, les lois anti-terrorisme

La limitation doit être nécessaire pour réaliser un objectif légitime, continuation.

- Sécurité publique, par exemple, les lois sur l'emploi concernant les normes de protection minimum pour la sûreté des mineurs
- Les droits et les libertés des autres, par exemple, les lois contre les discours plein de haine
- Les procès publics, par exemple, tous les procès doivent avoir lieu dans une cour de justice ouverte au public, mais cela peut être limité dans l'intérêt des participants, si par exemple, l'accusé a moins de 18 ans.

La limitation doit être nécessaire pour réaliser un objectif légitime, continuation.

- Un objectif légitime
 - le but de l'acte doit être de réaliser l'une des raisons sur la liste
- elle doit être proportionnelle à l'objectif
 - il doit y avoir un lien entre l'objectif de la limitation et la manière dont elle est réalisée
 - Exemple, dans *S v Makwanyane*, un procès sud-africain concernant la constitutionnalité de la peine de mort
- L'argument de la Cour Constitutionnelle était que la peine de mort avait un effet négatif sérieux sur le droit à la vie et que ceci n'était pas proportionnel à l'objectif de dissuasion de la criminalité ou de empêcher la criminalité d'avoir lieu

La limitation doit être la seule alternative

- S'il y a une autre manière d'accomplir l'objectif, qui n'exige pas une limitation si radicale du/des droit/s, elle doit être considérée.

Etude de cas: SA

- SA – BOR
 - La section 36 décrit le processus pour limiter les droits (humains) constitutionnels

Projet de loi sur les infractions sexuelles

- Est-ce que la section 33 du Projet de loi sur les infractions sexuelles est une limitation valable des droits d'un/une accusé(e)?
 - Dans les 60 jours après une infraction sexuelle présumée, la victime ou les personnes associées à la victime, peuvent faire une demande à la cour de justice pour exiger que la personne qui a commis l'infraction prenne un test de dépistage du VIH.
 - Les résultats du test peuvent être révélés à la victime ou aux personnes intéressées.

Le VIH/SIDA, une question des droits de l'homme

Document D
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

La santé et les droits de l'homme

- Le droit à la santé fait partie de la loi internationale des droits de l'homme:
 - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - “tout le monde a le droit à un niveau de vie adéquate pour sa santé et son bien-être “
 - Convention Internationale des Droits Culturels, Economiques et Sociaux - “le droit de chacun de jouir d'un niveau maximum de santé physique et mentale”

Les droits de l'homme versus la santé

- Une approche fondée sur la santé publique a pour but d'améliorer la santé collective des communautés - cette approche signifie que les droits d'une personne individuelle peuvent être violés dans l'intérêt de la communauté. Par exemple, une personne qui souffre d'une maladie contagieuse peut être mise en quarantaine.
- Une approche fondée sur les droits de l'homme, protège une personne individuelle des violations de ses droits par la communauté et par l'état
- Les droits de la personne individuelle peuvent être limités si cela est justifiable aux termes des Principes de Syracuse

Trouver un équilibre

- Il est important de reconnaître qu'il y a des objectifs communs entre les approches de la santé publique et des droits de l'homme
- Il faut équilibrer les besoins de la communauté et ceux des personnes individuelles
- On commence à reconnaître les liens entre la santé et les droits de l'homme

Les liens entre les droits de l'homme et la santé

Principe	Droit	Questions de santé	Résultat
Un manque des droits de l'homme peut affecter la santé	Le droit à un environnement sûr et sain	Il n'y a pas d'eau potable disponible	Cholera et diarrhée
Les problèmes de santé discriminent certaines personnes	Le droit à l'égalité et à la non discrimination	La prostitution est interdite donc les prostitué(e)s ont peur d'accéder aux services de santé pour les IST	Les prostitué(e)s ont des IST non traitées ce qui accroît leur vulnérabilité au VIH
Lorsqu'on a des problèmes de santé, c'est plus difficile d'utiliser d'autres droits	Le droit à l'éducation	Un enfant est au lit malade à cause d'une maladie chronique	L'enfant ne peut pas aller à l'école
Les politiques de santé et les programmes peuvent dénigrer des droits à certains groupes de gens	Le droit d'avoir accès aux services de santé	La politique de santé n'offre pas de services pour les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes	Ils ne peuvent pas obtenir des informations et des services pour la prévention du VIH

Le VIH/SIDA et les droits de l'homme

- La première réponse au VIH/SIDA est caractérisée par la stigmatisation et la discrimination
- Les liens entre le VIH/SIDA et les droits de l'homme sont devenus très clairs
- On reconnaît à l'échelon international que les ripostes les plus efficaces au VIH/SIDA, sont celles qui protègent les droits de l'homme et les droits des personnes séropositives et séronégatives

Quels sont les liens?

- Les gens les plus vulnérables au VIH sont souvent ceux dont les droits de l'homme sont limités et/ou violés
- Les gens affectés par ou vivant avec les VIH et SIDA font souvent face à la stigmatisation et à une discrimination continue, et leurs autres droits sont alors limités.
- Les programmes et les politiques de santé discriminent souvent les personnes séropositives ou sidéennes et peuvent accroître la vulnérabilité.

Vulnérabilité accrue?

- Les gens dont les droits sont violés et/ou limités, sont plus vulnérables au VIH:

Groupe de gens	Facteurs causant la vulnérabilité	Liens
Des gens pauvres	Accès limité à l'information	Ils risquent plus de se faire infecter car ils n'ont pas accès à l'information pour empêcher la transmission
Prisonniers	Pas d'accès aux préservatifs	Ils risquent plus de se faire infecter car ils ne peuvent pas se protéger
Les toxicomanes qui s'injectent	Pas d'accès à des seringues propres	Ils risquent plus de se faire infecter car ils partagent les mêmes aiguilles dans les seringues

Vulnérabilité accrue?

- Les gens dont les droits sont violés et/ou limités, sont plus vulnérables au VIH:

Groupe de gens	Facteurs causant la vulnérabilité	Liens
Les femmes	Accès limité aux ressources et à l'information; elles sont vulnérables à la violence physique imposée par les hommes	Risquent plus de se faire infecter par le VIH car elles n'ont pas l'accès à l'information pour empêcher la transmission; elles ne peuvent pas insister pour que leur partenaire porte un préservatif

La stigmatisation et la discrimination

- Les personnes vivant avec le VIH et SIDA ont à faire face à différentes formes de stigmatisation et de discrimination.
- La stigmatisation et la discrimination ont un impact sérieux et grave:
 - Elles éloignent les personnes vivant avec le VIH et le SIDA de la prévention, du traitement, du soutien et des services médicaux
 - Elles empêchent les gens séropositifs d'accéder aux ressources et aux avantages, par exemple, l'emploi
 - Elles font en sorte que les gens infectés pensent que c'est leur faute.

Les politiques et les programmes qui augmentent la vulnérabilité

- Les politiques et les programmes sur le VIH/SIDA peuvent limiter et/ou violer les droits de l'homme par:
 - La façon dont elles sont conçues
 - Les problèmes qui sont mis en priorité
 - La façon dont les services sont fournis
 - Les méthodes qui sont utilisées
- Ces programmes et politiques n'empêchent pas la propagation du VIH en conséquence ils sapent les objectifs de la santé publique

En conclusion...

“Il y a beaucoup de forces motrices pour l'épidémie, mais les plus importantes sont: le statut inégal des femmes et le côté néfaste des différences entre les genres; la discrimination envers les groupes marginalisés; la discrimination et la stigmatisation à cause du statut séropositif; le manque d'accès à la prévention, au traitement, aux modalités et aux services de soins et de soutien; les systèmes faibles d'éducation; une gouvernance faible avec des priorités et des dépenses mal placées; une société civile faible et des niveaux de participation bas; la pauvreté et le sous-développement. Tout cela a pour résultat le manque de protection et de réalisation des droits de l'homme.”

ONUSIDA, 2007

VIH, genre et droits de l'homme

Document E ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme, manuel de formation

Statistiques sur le VIH

- ONUSIDA Mise à jour de l'épidémie en 2006:
 - 37.2 millions d'adultes vivant avec le VIH en 2006
 - 17.7 millions sont des femmes (47.5%)
 - 63% des gens vivant avec le VIH vivent en Afrique subsaharienne
 - 32 % des personnes séropositives vivent en Afrique australe
 - L'Afrique australe est la seule région où les femmes sont plus infectées que les hommes (approximativement 52%)

Données locales

Pourquoi le risque est plus grand pour les femmes?

- Au niveau biologique:
 - Les surfaces muqueuses des surfaces génitales chez la femme sont plus grandes que celles des hommes - donc il y a une plus grande possibilité d'infection à cause de blessures, ou de déchirures pendant le rapport sexuel.
 - Les jeunes filles sont plus vulnérables à cause de l'immaturité de leurs organes génitaux.

Facteurs de risque 2

- Domaine social:
 - Difficultés à commencer des discussions concernant les rapports sexuels et à avoir accès à des informations exactes sur les rapports sexuels et la transmission du VIH.
 - Difficultés associées à pouvoir négocier des rapports sexuels sans danger, et pouvoir utiliser des préservatifs
 - Violence contre les femmes, y compris le viol, la violence familiale
 - Des pratiques traditionnelles néfastes

Facteurs de risque 3

- Facteurs économiques:
 - Les femmes ont moins de chance de trouver un emploi
 - Si elles sont employées, elles gagnent souvent moins que les hommes
 - Elles ont moins accès à des crédits
 - Elles peuvent moins influencer les décisions dans le foyer, concernant les revenus et comment ils sont dépensés.

Il est séropositif /Elle l'est aussi: ce que l'exercice démontre

- Droits de l'homme
- Droit à l'accès à l'information
- Droit à la dignité
- Manifestations de violations.
- Pas d'informations sur:
 - La terminaison de la grossesse
 - La transmission mère à enfant du VIH
- Langage excessif

Les dimensions du genre, continuation.

- Droit à l'égalité
- Droit à la propriété
- Traitement inégal par la famille, par la communauté
- Pertes de propriété lorsque le statut séropositif est révélé

Conclusion

- Le VIH/SIDA est inextricablement lié à l'inégalité des genres
- La protection des droits de l'homme pour les femmes est un élément clé, pour réduire leur vulnérabilité au VIH/SIDA et pour atténuer l'impact de l'épidémie chez les femmes.

Les instruments des droits de l'homme

Document F
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

Les instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme

- Ce sont:
 - des accords (qui sont souvent appelés conventions ou traités)
 - ils sont conclus entre les états
 - ils sont spécifiques aux droits de l'homme
 - ils sont obligatoires à respecter pour les pays qui les ont ratifiés (la ratification est une action formelle dans la loi internationale par laquelle un état accepte d'être lié à un traité ou à une convention)
- Les pays s'engagent à respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits établis dans les conventions ou les traités

Les instruments internationaux clés :

- Les instruments clés des droits de l'homme étaient en vigueur avant l'épidémie, donc ils ne font pas directement référence aux VIH/SIDA:
 - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
 - La Convention Internationale sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination Raciale
 - La Convention Internationale des Droits Civils et Politiques
 - La Convention Internationale des Droits Economiques, Sociaux et Culturels
 - La Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
 - La Convention des Droits de l'Enfant

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- L'Assemblée Générale des Nations Unies l'adopta en décembre 1948
- Elle stipule une variété de droits qui appartiennent à tous les gens
- Les gouvernements ne sont pas obligés de la respecter
 - mais c'est un instrument puissant de lobbying et de plaidoyer.
- Elle représente une base de fondation pour la Convention Internationale des Droits Civils et Politiques et la Convention Internationale des Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Convention Internationale des Droits Civils et Politiques

- Elle a été établie en 1966 et elle est rentrée en vigueur en mars 1976 – elle se focalise principalement sur les libertés et le droit de participer dans la vie politique
- Les droits comprennent:
 - L'égalité entre les hommes et les femmes
 - Le droit à la vie
 - Le droit de se marier et d'avoir une famille
 - Le droit d'avoir une vie privée
 - La liberté d'avoir sa propre opinion
 - La liberté d'expression et de parole
 - Le droit d'avoir un procès qui soit équitable et juste
 - La liberté de religion

La Convention Internationale des Droits Economiques, Sociaux et Culturels

- Elle a été établie en 1966, elle est rentrée en vigueur en janvier 1976 – elle reconnaît la dignité inhérente de tous les gens
- Les droits comprennent:
 - Le droit à l'autodétermination
 - L'égalité entre les hommes et les femmes
 - Le droit de travailler, le droit à la sécurité sociale, le droit à un niveau de vie adéquate, le droit à l'éducation
 - Le droit au plus haut niveau de santé physique et mentale

La Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination Raciale

- Elle est rentrée en vigueur en Janvier 1969 - elle reconnaît la dignité inhérente de tous les gens
- Les droits comprennent:
 - Le droit d'être traité de manière égale et sans discrimination basée sur la race, la couleur ou la croyance
 - Elle interdit la discrimination raciale dans l'accès aux ressources et aux avantages

Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW)

- Elle est rentrée en vigueur en décembre 1981 – elle est connue sous le nom de déclaration des droits pour les femmes
- Elle contient une définition assez large de la discrimination entre les genres et les sexes
- Les droits comprennent:
 - L'égalité entre les hommes et les femmes
 - L'égalité dans l'accès à la vie politique et publique
 - Le droit d'acquérir une nationalité ou d'en changer
 - L'égalité dans l'accès à l'éducation, l'emploi, les soins médicaux
- Une protection spéciale pour les femmes enceintes, les femmes dans les zones rurales, les filles.

La Convention sur les Droits de l'Enfant

- Elle est rentrée en vigueur en 1990 – elle a été ratifiée par tous les pays sauf les Etats Unis et la Somalie
- Une déclaration des droits pour les enfants
- Les droits comprennent:
 - Le droit de ne pas être discriminées à cause de sa race, sa couleur, un handicap, sa naissance
 - Le droit à la vie
 - Le droit d'avoir un nom
 - Le droit d'exprimer ses points de vue sur les choses qui affectent sa vie
 - Le droit d'être protégé de toutes violations, de toutes exploitations et de toutes négligences
 - Le droit au plus haut niveau de santé physique et mentale
 - Le droit à un niveau adéquat de vie

Traités régionaux

- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- Le Protocole de la Charte Africaine des Droits des Femmes en Afrique
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant

La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

- Elle est rentrée en vigueur en octobre 1986 – elle fait la promotion des droits et protège les droits de l'homme en Afrique
- Les droits comprennent:
 - Le droit à l'égalité
 - Le droit à la vie et à la dignité
 - Le droit à la liberté d'expression et le droit de recevoir des informations
 - Le droit à la propriété
 - Le droit au travail, à l'éducation, à un environnement satisfaisant
 - Le droit au plus haut niveau de santé physique et mentale

Le Protocole de la Charte Africaine des Droits des Femmes en Afrique

- Il a été adopté par l'Assemblée de l'Union Africaine en juillet 2003
 - Il garantit toute une variété de droits civils, politiques et socio-économiques aux femmes.
- Les droits comprennent:
 - Le droit à la dignité
 - Le droit à la vie
 - Le droit à la non violence, y compris les rapports sexuels forcés
 - Le droit d'être libre des pratiques néfastes
 - L'égalité avec les hommes dans le mariage, la participation dans la prise de décision
 - Le droit à l'éducation
 - Le droit à un logement adéquat
 - Le droit à la santé, y compris la santé sexuelle et génésique
 - Une protection spéciale pour les femmes handicapées, les veuves, les femmes âgées et les femmes en détresse.

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant

- Elle a été adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine en 1990
 - elle reconnaît les besoins spéciaux des enfants concernant la protection et les soins
- Les droits comprennent:
 - Toutes les décisions doivent être prises en tenant compte des meilleurs intérêts des enfants.
 - Le droit à la vie
 - Le droit au plus haut niveau de santé physique, moral et spirituel
 - Le droit à la vie privée et à l'éducation
 - Le droit à la protection contre les abus et la torture
 - Le droit à la protection contre les pratiques sociales et culturelles néfastes.
- Une protection spéciale pour les enfants handicapés

Directives et déclarations

- Elle a été adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine en 1990 • Les états ne sont pas obligés de les respecter
- Elles établissent des codes de déontologie
- Elles encouragent les états à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme
- Plusieurs de ces déclarations se focalisent sur le VIH/SIDA spécifiquement.

Documents clés

- Les Directives Internationales sur le VIH/SIDA et les Droits de l'Homme
- La Déclaration d'Abuja et le Plan d'Action sur le VIH/SIDA
- La Déclaration de Maputo
- La Déclaration de Gaborone et la Feuille de Route envers l'Accès Universel à la Prévention, au Traitement et aux Soins

La mise en vigueur des instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme

Document G ARASA Le VIH/SIDA et les Droits de l'Homme, manuel de formation

Les instruments internationaux des droits de l'homme

- La mise en vigueur des traités internationaux, est généralement faible.
- Trois moyens principaux de les faire appliquer:
 - Le suivi est fait par des groupes qui se focalisent sur les traités - ces groupes sont composés d'experts indépendants
 - L'état fait des rapports à ces groupes
 - Les plaintes individuelles (seulement dans certains cas)

Les groupes de suivi:

- 7 comités:
- La Commission des Droits de l'Homme fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention Internationale des Droits Civils et Politiques de 1966; et de ses protocoles facultatifs;
- Le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention Internationale des Droits Economiques, Sociaux et Culturels de 1966;
- Le Comité sur l'Elimination de la Discrimination Raciale fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale de 1965;
- Le Comité sur l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes de 1979; <http://www.ohchr.org/english/bodies/cat/index.htm>
- Le Comité contre la Torture fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention contre la Torture et d'autres Traitements cruels, inhumains ou humiliants; <http://www.ohchr.org/english/bodies/crc/index.htm>
- Le Comité des Droits de l'Enfant fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention des Droits de l'Enfant de 1989 et de ses protocoles facultatifs; <http://www.ohchr.org/english/bodies/cmw/index.htm>
- Le Comité sur la Protection des Droits de tous les Ouvriers Migrants fait le suivi de la mise en oeuvre de la Convention des Droits de tous les Ouvriers Migrants et des Membres de leurs Familles de 1990.

Les rapports aux comités de suivi:

- Les états sont obligés de faire des rapports lorsqu'ils ont ratifiés les conventions – ils doivent soumettre un rapport initial puis des rapports périodiques (tous les 4 – 5 ans)
- Les rapports de l'état sont examinés.
- Les informations provenant d'autres sources sont considérés.
- Les rapports et d'autres informations sont examinés.
- Des commentaires sont ainsi que des recommandations de conclusion
- Des commentaires généraux sont aussi faits – un guide pour l'interprétation des traités

Quelles sont les opportunités pour la société civile?

- Faire le suivi du respect des obligations internationales de rapports – beaucoup de pays ne font pas de rapports
- Collecter des informations et préparer un rapport ‘implicite’
- Plaidoyer au niveau national et international sur les problèmes les plus importants des droits de l’homme et du VIH/SIDA

Les Plaintes

- 4 comités peuvent recevoir des plaintes individuelles:
 - Le Comité des Droits de l'Homme
 - Le Comité sur l'Élimination de la Discrimination Raciale
 - Le Comité contre la Torture
 - Le Comité sur l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes
- On peut aussi porter plainte à la Commission des Droits de l'Homme et à la Commission sur le Statut des Femmes - ces commissions acceptent des plaintes sur les diverses formes d'abus des droits de l'homme dans les pays, plutôt que des plaintes individuelles.

Les processus pour soumettre les plaintes:

- On peut seulement porter plainte si:
 - l'état a ratifié le traité
 - l'état reconnaît l'autorité du Comité d'adjudication de la plainte (normalement cela demande la ratification d'un protocole supplémentaire)
- N'importe qui peut soumettre une plainte
- Mais d'abord il faut avoir essayé d'utiliser tous les autres moyens existants
- Les plaintes urgentes peuvent être considérées
- Chaque partie aura l'opportunité de faire une soumission et de fournir des renseignements

Le pouvoir des comités:

- Si le comité trouve qu'il y a eu une violation, il fera des recommandations à l'état pour remédier aux problèmes
- Le comité demandera à l'état de faire un rapport dans une période de temps déterminée indiquant comment le problème a été réglé
- Le comité peut envoyer les cas de non conformité à des Rapporteurs spéciaux, et demander des réunions avec les gouvernements

Les plaintes à la Commission

- La Commission des Droits de l'Homme:
 - L'objectif principal n'est pas d'essayer de régler les violations mais d'identifier les violations systémiques des droits de l'homme.
 - N'importe quel groupe ou personne individuelle peut porter plainte en rapport aux violations consistantes des droits de l'homme
 - Des plaintes peuvent être portées contre les pays eux-mêmes – pas seulement ceux qui ont ratifié les traités
 - On doit d'abord avoir essayé d'utiliser tous les autres moyens
 - Il n'y a pas de disposition spéciale pour les plaintes de nature urgente
 - Les plaintes sont normalement traitées confidentiellement.

Les plaintes à la Commission, continuation.

- La Commission sur le Statut des Femmes:
 - L'objectif principal n'est pas de régler les problèmes individuels, mais d'identifier les tendances et les formats à l'échelon mondial concernant les droits des femmes.
 - La commission accepte les plaintes concernant les droits des femmes
 - Elle considère les plaintes en session privée
 - Elle fait des rapports au Conseil Economique et Social
 - Elle n'a pas d'autres pouvoir.

Les instruments régionaux

- Les nécessités de faire des rapports sont similaires à celles des traités internationaux
- Les rapports sont fait à la Commission Africaine des Droits de l'Homme ou au Comité Africain pour les Enfants.
- Malheureusement il y a très peu d'états qui se conforment à l'obligation de faire des rapport:
 - 1: Il manque des rapports du Mozambique, de l'Ile Maurice, de l'Afrique du Sud, de la Namibie
 - 2: du Lesotho, du Swaziland
 - 3: de l'Angola
 - 4: du Zimbabwe
 - 7: du Malawi, de la Tanzanie
 - 9: de la Zambie, de l'Angola

D'autres processus pour le redressement.

- La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- L'Union Africaine souhaite établir un Tribunal Africain des Droits de l'Homme.

D'autres points d'accès potentiels?

- Le Mécanisme de Révision par les Paires – autoévaluation par les pays et un rapport de révision par un panel international– qui doit inclure des informations sur la riposte au VIH/SIDA
- L'Unité sur le VIH et SIDA de la SADC – elle coordonne les ripostes de la SADC au VIH/SIDA

VIH/SIDA - Les Directives Internationales sur les VIH/SIDA et les Droits de l'Homme

Document H
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

Que sont les Directives Internationales?

- Un ensemble de directives élaborées par l'OHCHR et l'ONUSIDA en 1996
- Elles sont fondées sur les principes des droits de l'homme
- Elles indiquent aux états comment promouvoir une riposte au VIH et SIDA fondée sur les droits de l'homme

Quels sont les objectifs des Directives Internationales?

- Encourager les états à mettre le VIH et SIDA en priorité, promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme pour répondre au VIH et SIDA dans le but de:
 - Ø Empêcher la propagation du VIH et SIDA
 - Ø Réduire l'impact du VIH et SIDA
 - Ø Promouvoir les droits et les libertés

Quel est le statut des Directives Internationales?

- Les Directives ne sont pas obligatoires à respecter par les Etats
- Cependant, elles sont fondées sur les principes internationaux des droits de l'homme
- Donc, elles sont persuasives à l'échelon international, elles offrent une orientation pour une riposte au VIH, fondée sur les principes acceptés des droits de l'homme.

• Qu'est-ce que les Directives Internationales fournissent?

- Les Directives sont composées de 12 directives qui donnent des conseils concrets pour que les états agissent concernant le VIH/SIDA et les droits de l'homme.
- Elles offrent 3 recommandations de base:
 - ∅ Créer des structures et des partenariats multi sectoriels pour riposter au VIH/SIDA dans tous les secteurs et à tous les niveaux
 - ∅ Réformer les lois et établir des services d'assistance juridique pour protéger et promouvoir les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du SIDA
 - ∅ Créer un environnement de soutien, particulièrement pour les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants

La Directive 4: Lois pénales et Systèmes Correctionnels

- Les états devraient réviser et réformer les lois pénales et les systèmes correctionnels pour s'assurer qu'ils soient en conformité avec les obligations internationales des droits de l'homme et qu'il n'y ait pas de violations dans le contexte du VIH/SIDA et qu'ils soient ciblés aussi vers les groupes vulnérables.

La Directive 4: Qu'est-ce que ça veut dire?

La Directive 4 avertit les états qu'il ne faut pas utiliser la loi pénale et les systèmes correctionnels pour pénaliser les gens qui sont supposés être responsables de la propagation du VIH. Au contraire, elle encourage les états à protéger les droits des groupes vulnérables (ex : les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, les prostitué(e)s, les prisonniers).

La Guideline 4: Pourquoi est-elle importante?

Elle est importante car il s'agit de s'assurer que les gens vulnérables au VIH (comme les prostitué(e)s, les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, les toxicomanes qui s'injectent, et les prisonniers) ainsi que les gens vivant avec le VIH et le SIDA, puissent aussi accéder aux services médicaux sans aucune peur. Ceci aide à empêcher la propagation du VIH et à réduire son impact.

La Directive 4: Des exemples concrets

- Réviser les lois pénales concernant les actes sexuels (par exemple. Les rapports sexuels entre les hommes) des adultes qui consentissent.
- Considérer la décriminalisation ou la réglementation du travail dans l'industrie du sexe pour protéger les personnes qui y travaillent, ainsi que leurs clients.
- Assurer que les prisonniers puissent accéder aux services de santé pour le VIH/SIDA.
- Utiliser des lois pénales générales, plutôt que des infractions spécifiques au VIH, pour traiter des cas concernant la propagation délibérée de transmission du VIH.

La Directive 10: Les Mécanismes du Secteur Public et Privé & Les Normes

- Les états devraient s'assurer que le gouvernement et le secteur privé, élaborent des codes de déontologie concernant les questions de VIH/SIDA qui traduisent les principes de droits de l'homme en codes et en pratiques de responsabilités professionnelles, avec des mécanismes de soutien pour la mise en oeuvre et la mise en vigueur de ces codes.

La Directive 10: Qu'est-ce qu'elle veut dire?

- Cette directive indique aux états comment encourager le secteur privé (comme les professionnels du secteur médical et du secteur commercial) et du secteur public (comme les départements gouvernementaux) à respecter les droits de l'homme dans leurs politiques et leurs pratiques. Elle suggère l'élaboration de codes de déontologie pour tous les secteurs concernant le VIH et les droits de l'homme.

La Directive 10: Pourquoi est-elle importante?

- La directive reconnaît que l'élaboration de codes de déontologie, aide à mettre les principes de droits de l'homme en pratique dans tous les secteurs. Elle reconnaît aussi que différents secteurs doivent trouver leurs propres moyens de participer dans les questions de VIH/SIDA et de droits de l'homme.

La Directive 10: Des exemples concrets

- Encourager les groupes professionnels (comme les docteurs, les infirmiers(ères)) à élaborer et à mettre en œuvre leur propre code de déontologie.
- Elle demande aux départements gouvernementaux individuels de définir comment les normes des droits de l'homme, associées au VIH sont respectées dans leurs propres lois, réglementations, politiques et pratiques.

La Directive 11: Le Suivi par l'Etat & la Mise en Vigueur des Droits de l'Homme

- Les états devraient s'assurer que le suivi et la mise en vigueur de mécanismes pour garantir les droits de l'homme associés au VIH, y compris ceux des personnes vivant avec le VIH/SIDA, leurs familles et leurs communautés.

La Directive 11: Qu'est-ce qu'elle signifie?

- La Directive 11 signifie que les états devraient entreprendre des démarches pour s'assurer que le VIH/SIDA et les normes des droits de l'homme indiquées dans les Directives Internationales, soient suivies, et si elles ne le sont pas, qu'il y ait des actions entreprises pour régler cela.

La Directive 11: Pourquoi est-elle importante?

- La Directive 11: Pourquoi est-elle importante?
- Etablir des normes, ce n'est pas suffisant pour protéger les droits de l'homme dans le contexte du VIH et SIDA. Faire le suivi et la mise en œuvre de ces normes, c'est vital pour assurer qu'elles soient respectées. Le suivi aide à collecter des informations sur les droits de l'homme concernant le VIH/SIDA, et la mise en vigueur aide à s'assurer que les gens obéissent aux normes.

La Directive 11: Des exemples concrets

- Collecter des informations faire des rapports sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme
- Discuter et faire des rapports sur les questions associées aux droits de l'homme et au VIH, dans les forums internationaux
- Etablir des points focaux pour le VIH/SIDA dans toutes les branches gouvernementales pour faire le suivi
- Soutenir les ONG et les organisations étatiques (par exemple, les commissions des droits de l'homme) pour assister dans la mise en vigueur de ces droits.

La Directive 12: La Coopération internationale

- Les états devraient coopérer par tous les programmes et toutes les agences pertinentes du système des Nations Unies, y compris l'ONUSIDA, pour partager la connaissance et l'expérience concernant les questions associées au VIH et aux droits de l'homme, et devraient assurer des mécanismes efficaces pour protéger les droits de l'homme dans le contexte du VIH/SIDA à l'échelon international.

La Directive 12: Qu'est-ce qu'elle veut dire?

- La Directive 12 recommande que les états trouvent divers moyens pour travailler ensemble, particulièrement à travers les Nations Unies, pour protéger, respecter, promouvoir et réaliser les normes des droits de l'homme, requises dans la riposte au VIH et SIDA.

La Directive 12: Pourquoi est-elle importante?

- Les organes et les programmes des Nations Unies organisent des forums efficaces pour l'échange d'informations et d'expertise entre les états, et pour renforcer le soutien entre les états pour la mise en œuvre d'initiatives sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme.

La Directive 12: Des exemples concrets

- Faire des rapports sur la mise en œuvre des directives en respectant les obligations périodiques de rapport, qui sont indiquées dans les traités des droits de l'homme
- Travailler avec les Nations Unies et les ONG des droits de l'homme envers une utilisation appropriée des directives
- Promouvoir la dissémination et la mise en œuvre des directives par des organisations régionales des droits de l'homme (par exemple, SADC, UA) et l'intégration des directives dans le travail de ces organisations.

Structures et partenariats

Document I ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme, manuel de formation

La Directive 1: Structure nationale

- Les états devraient établir une structure nationale efficace pour la riposte au VIH/SIDA, qui assure une approche coordonnée, participative, transparente et responsable, qui intègre des responsabilités dans les politiques et les programmes, dans toutes les branches gouvernementales.

La Structure nationale: Qu'est-ce que c'est?

- La Directive 1 recommande avec qui les états devraient travailler pour s'assurer que la riposte au VIH et SIDA se trouve dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Les Directives indiquent aux états comment créer des structures utiles (par exemple, des comités) dans toutes les branches du gouvernement et comment faire participer tout le monde de manière significative.

Structure nationale: Pourquoi?

- Une réponse au VIH et au SIDA, fondée sur les droits doit inclure la capacité d'intervenants clés de toutes les branches gouvernementales et à tous les secteurs. Cela permet:
 - Ø d'assurer que tout le monde se sente responsable concernant le VIH
 - Ø d'encourager une direction engagée à tous les niveaux

Structure nationale: Comment?

- Former des comités entre les ministères et les départements gouvernementaux
- S'assurer que le VIH/SIDA soit incorporé dans tous les programmes gouvernementaux
- Former des groupes de conseils pour informer le gouvernement sur les questions juridiques et éthiques
- Inclure le VIH/SIDA et les droits de l'homme dans les forums existants

Structure nationale: Problèmes clés

- Beaucoup de pays africains ont des structures pour gérer le VIH et SIDA, cependant:
 - Il y a un manque de coordination entre les organes gouvernementaux et les niveaux les plus bas de la gouvernance
 - Il y a un manque d'attention aux droits de l'homme
 - La politisation du SIDA divise les gens.

La Directive 2: Soutenir les partenariats communautaires

- Les états devraient s'assurer, par un soutien politique et financier, que des consultations aient lieu au niveau de la communauté dans toutes les phases de conception des politiques pour le VIH/SIDA, tous les programmes de mise en œuvre et d'évaluation et que les organisations communautaires puissent réaliser leurs activités, y compris dans le secteur éthique, juridique, et le secteur des droits de l'homme de manière efficace.

Les partenariats communautaires :

Qu'est-ce que c'est?

- La Directive 2 recommande que les états élaborent des partenariats significatifs avec les communautés pour faire participer les communautés dans la riposte au VIH et SIDA, à tous les niveaux.

Les partenariats communautaires: Pourquoi?

- La Directive 2 est importante car elle encourage les états à travailler avec les communautés, parce que:
 - ∅ Les communautés ont une grande expérience et connaissance des effets du VIH/SIDA sur leurs membres
 - ∅ Les communautés sont bien placées pour contribuer à la riposte nationale sur le VIH SIDA

Les partenariats communautaires: Comment?

- Elaborer des moyens de permettre des discussions et des contributions dans la communauté
- Appuyer les organisations communautaires (par des fonds et du renforcement des capacités)
- Permettre aux communautés de faire des rapports réguliers et des soumissions écrites aux organisations officielles
- Organiser des ateliers conjointement avec les communautés sur les politiques, la planification, la mise en œuvre et le suivi

Les partenariats communautaires: Problèmes clés

- Les partenariats sont créés, mais souvent ils ne sont pas significatifs car:
- Les communautés ont besoin de capacités pour contribuer efficacement
- Les communautés devraient être incorporées dans les forums de prise de décisions, d'élaboration des politiques, mais seulement pas dans les programmes de mise en oeuvre.

Exemple: Le Conseil National sur le SIDA

- Le Conseil Sud Africain National sur le SIDA (SANAC) est un groupe de conseil qui a été établi pour diriger la mise en oeuvre du Plan National Stratégique sur le VIH/SIDA. SANAC est représenté par divers secteurs, y compris les ministères, les représentants des départements gouvernementaux et les représentants de la communauté.

La communauté de SANAC représente:

- Les handicapés
- Les femmes
- Les personnes séropositives ou sidéennes
- La main d'œuvre
- La jeunesse
- Les organisations religieuses
- Les organisations non gouvernementales
- Les organisations des droits de l'homme

Les faiblesses de SANAC

- Représentation sectorielle limitée
- Un seul représentant pour représenter un secteur entier
- La dominance du gouvernement dans la composition donne lieu à la crainte de critiquer les politiques gouvernementales
- Pas de procédures pour avoir une participation plus large de la communauté
- La désignation des représentants est initiée par le gouvernement

Le Principe de GIPA

- (Greater Involvement of People Living with HIV and AIDS) Plus grande participation des personnes vivant avec le VIH et SIDA
- MIPA – Participation significative
- Prise de décision
- Elaboration des politiques
- Programmes – prise de conscience, éducation, formation, services de conseils, etc.
- S'occuper de la stigmatisation et de la discrimination

Les droits à la santé

Document J ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme, manuel de formation

La Directive 3: Les lois de la Santé Publique

- Les états devraient réviser et réformer les lois sur la Santé Publique pour s'assurer qu'elles répondent adéquatement aux problèmes de santé soulevés par le VIH/SIDA, et que les dispositions applicables aux maladies sexuellement transmises ne soient pas appliquées de façon inappropriée au VIH/SIDA et qu'elles soient consistantes avec les obligations internationales des droits de l'homme.

Les lois de la Santé Publique fondées sur les droits: Qu'est-ce que c'est?

- Les lois de la Santé Publique (par exemple, les lois sur le dépistage du VIH, la confidentialité etc.) devraient protéger les droits des personnes séropositives ou sidéennes et des personnes risquant de se faire infecter par le VIH, tout en offrant des services appropriés pour gérer l'épidémie.

Les lois de la Santé Publique fondées sur les droits : Pourquoi?

- Les droits de l'homme et la santé publique ont pour but de promouvoir et de protéger les droits et le bien-être des personnes individuelles
- Les lois de la Santé Publique devraient inclure les droits de l'homme pour s'assurer:
 - ∅ Que les gens puissent accéder à des services de médicaux corrects
 - ∅ que les droits des personnes séropositives ou sidéennes ne soient pas dénigrés par des lois discriminatoires ou coercitives

La Directive 6: La réglementation des produits pour le VIH, des Services et de l'Information

- Les états devraient promulguer une législation qui régit les produits associés au VIH, les services et l'information pour assurer la disponibilité aussi largement que possible de mesures et de services de prévention de qualité, des informations adéquates sur le VIH et sur les soins et des médicaments sûrs et efficaces à des prix abordables.
- Les états devraient entreprendre des mesures nécessaires pour assurer à toutes les personnes, sur une base durable et égale, des produits de qualité, qui soient disponibles et accessibles, des services et des informations sur la prévention du VIH/SIDA, un traitement, des soins et un soutien qui soient fondés sur des produits de qualité, des services et des informations sur la prévention du VIH/SIDA, le traitement, les soins et le soutien y compris les médicaments antirétroviraux et autres médicaments sûrs et efficaces, le diagnostic et les technologies de prévention associées curatives, des soins palliatifs pour le VIH/SIDA et des infections opportunistes associées ainsi que des conditions médicales.
- Les états devraient entreprendre des démarches à l'échelon national et international, qui se focalisent particulièrement sur les personnes individuelles vulnérables ainsi que sur les populations vulnérables.

Réglementation des services de santé: Qu'est-ce que c'est?

- Cette directive indique aux états comment créer des lois fortes pour s'assurer que tous les gens, particulièrement les groupes vulnérables, puissent accéder à des produits appropriés et efficaces concernant le VIH (tels que les préservatifs et les ART), à des services (comme les services de conseils) à des informations (comme l'éducation sur la santé).

Réglementation des services de santé: Pourquoi?

- Des services médicaux appropriés sont une composante vitale de la riposte nationale au VIH et au SIDA
- Des lois et des politiques peuvent établir des normes importantes, pour s'assurer que les états s'engagent à entreprendre toutes les démarches possibles pour fournir ces services nécessaires

Une réglementation des services médicaux, basée sur les droits : Comment ?

- Les lois, les politiques et les directives éthiques devraient:
- Promouvoir le dépistage seulement sur une base volontaire, avec un consentement informé et des services de conseils
- Protéger la confidentialité
- Interdire les mesures coercitives
- Fournir des méthodes de contrôle pour l'infection
- Promouvoir l'éthique parmi le personnel soignant
- Fournir un accès aux services médicaux associés au VIH, comme l'information, la prévention, le traitement et les soins
- Protéger les droits des participants dans la recherche

Problème clé: Les lois sur le dépistage du VIH, les CDV

- La Directive 3 recommande que le dépistage du VIH soit:
 - Volontaire (de libre choix)
 - Avec un consentement informé (un accord)
 - Avec des services de conseils pré et post test
- La politique du dépistage volontaire a été considérée pendant longtemps comme 'la règle d'or' du dépistage du VIH

Les lois sur le dépistage du VIH

- (Provider Initiated HIV Testing) (PIHT) Dépistage du VIH initié par le Prestataire . Cette initiative comprend:
 - Le dépistage du VIH et les services de conseils
 - Elle est recommandée par le personnel soignant aux patients
 - C'est une composante standard des soins médicaux routiniers
 - Lorsque le consentement est donné en :
 - Acceptant spécifiquement ('choisir le dépistage')
 - OU
 - En ne refusant pas spécifiquement le test ('ne pas refuser' le test).

Les lois du dépistage du VIH

Les recommandations de l'ONUSIDA

- Dans les pays où l'épidémie du VIH est généralisée:
 - Pour tous les patients qui se présentent dans des centres médicaux
 - Le dépistage du VIH est offert de manière routinière comme faisant partie des soins médicaux standards.
- Le dépistage du VIH devrait être accompagné par:
 - des informations avant le test
 - Le choix de pouvoir refuser le test du VIH
 - La protection par la confidentialité
 - Les services de conseils après le test
 - Un environnement habilitant – des structures juridiques et sociales protectrices ainsi qu'un cadre politique et des services médicaux appropriés.

Les lois sur le dépistage du VIH

L'équilibre entre les droits et la santé

- L'ONUSIDA indique que la recommandation équilibre l'éthique médicale et clinique, la santé publique et les objectifs des droits de l'homme:
 - Elle permet aux gens de connaître leur statut d'une manière informée et volontaire, d'accéder à la prévention, au traitement, aux soins et aux services de soutien, pour empêcher la transmission du VIH et pour protéger contre la stigmatisation et la discrimination qui sont associées au VIH.
 - Elle permet la prévention et les résultats du traitement
 - Elle fait la promotion du droit à l'autonomie, à la vie privée et à la confidentialité

Problème clé: Confidentialité

Le droit à la confidentialité:

- C'est le droit de garder les informations médicales (y compris le statut VIH) privées
- Elle demande que le statut VIH du/de la patient(e) soit révélé seulement avec son consentement

Confidentialité

Le droit à la confidentialité est important car:

- Les gens ont à faire face à la stigmatisation et à la discrimination à cause du VIH et du SIDA
- Lorsque le statut des gens séropositifs est connu, souvent leurs droits sont dénigrés
- Les gens ont peur d'utiliser les services médicaux lorsque la confidentialité n'est pas protégée - cela ne fait pas la promotion de la santé

Confidentialité

Les lois, les politiques et les directives devraient:

- Protéger le droit à la confidentialité
- Fournir des normes claires pour la notification du partenaire
- Créer un environnement habilitant qui encourage la révélation volontaire

Confidentialité

Directives pour la notification du partenaire

Le département de la santé publique devrait autoriser le personnel soignant à décider, sur une base cas par cas, s'il faut révéler le statut séropositif au partenaire, seulement après que :

- La personne séropositive ait été conseillée
- La personne a refusé de notifier, ou elle refuse de consentir à la notification de son partenaire
- Il y a un risque réel de transmission au partenaire
- La personne séropositive est notifiée à l'avance
- L'identité de la personne séropositive n'est pas révélée au partenaire, lorsque cela est possible
- Un suivi de soutien est fourni.

Problème clé: Traitement, Soins et soutien

La Directive 6 recommande que les états:

- améliorent l'accès aux antirétroviraux, en:
 - élaborant des politiques nationales pour les ARV
 - créant des lois et des politiques qui permettent l'importation de médicaments génériques à des prix abordables
 - créant des liens entre le dépistage et les programmes de traitement
 - en s'assurant qu'il y ait suffisamment de personnel en place pour appuyer les programmes de traitement
 - Encourageant le secteur privé à fournir des ARV
- Améliorant les soins palliatifs pour les gens sidéens
- Procurant des soins pour les infections opportunistes (ex. la tuberculose)

Traitement, Soins et Soutien:

Problèmes clés dans la SADC

- Seulement un petit nombre de personnes peuvent accéder au traitement dans la région
- Beaucoup de patients séropositifs, accèdent aux programmes de traitement seulement à une étape très avancée de la maladie.
- Il y a peu de pays qui utilisent des lois et des politiques pour améliorer les produits et les services, et pour accroître l'accès aux ARV (par exemple: les lois concernant les médicaments génériques)
- Les personnes qui donnent des soins dans les communautés (comme les femmes dans les communautés, les services de soins au foyer et les services de volontaires) sont surchargées car les besoins sont trop énormes.

Problèmes clés: Les informations sur le VIH/SIDA

La Directive 3 recommande que des informations soient données concernant la prévention du VIH, le traitement, les soins, les informations, ces informations doivent:

- être données par les médias de masse
- cibler tous les groupes de la société
- cibler les groupes vulnérables pour qui c'est difficile d'obtenir des informations
- ne doit pas être censurées
- doit être fondées sur les genres – pour faire face aux besoins des hommes et des femmes.

Problèmes clés:

La prévention du VIH/SIDA

- les programmes de prévention devraient être ciblés aux besoins de tous
- les programmes de prévention, cependant, devraient cibler aussi les groupes vulnérables
- Les programmes de prévention doivent être fondés sur les droits de l'homme

VIH/SIDA Prévention

Les Directives de l'ONUSIDA recommandent que les états élaborent des lois et des politiques pour s'assurer que, par exemple:

- Les groupes vulnérables aient un accès égal aux programmes de prévention
- Les communautés doivent participer dans les programmes de prévention
- Les produits de prévention (comme les préservatifs) doivent être protégés par des normes de sûreté et de qualité

Problèmes clés: La recherche

- Le VIH et SIDA sont en croissance, particulièrement dans les pays africains
- Dans beaucoup de pays, cependant, il y a des structures juridiques et éthiques faibles pour réglementer la recherche
- Ceci place les participants dans la recherche en position d'abus potentiel

Problèmes clés: La recherche

- Les Directives de l'ONUSIDA recommandent que les états élaborent des lois, des politiques et des directives pour assurer:
 - la non-discrimination dans le choix des participants dans la recherche
 - un consentement informé avant de décider de prendre part à la recherche
 - la confidentialité
 - un accès égal à l'information et aux avantages
 - les groupes de révision de l'éthique doivent vérifier que la recherche soit faite selon les règles d'éthique
 - les produits testés doivent être approuvés

Le VIH/SIDA sur le lieu de travail

Document K
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

La discrimination et le VIH

- La discrimination a lieu lorsque les gens sont traités de manière différente, que cela leur rend la vie difficile et que l'accès aux avantages et aux ressources leur ait dénigré.
- Le droit à la non discrimination et à un traitement égal, fait partie de la loi internationale et est un droit de l'homme fondamental

Le droit à l'égalité

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme déclare qu'on ne doit discriminer personne, à cause de :
 - d'être d'un autre sexe
 - d'avoir une couleur de peau différente
 - de croire en une autre religion
 - de provenir d'un autre pays
- Le droit à l'égalité est un droit important dans le contexte du VIH/SIDA puisque beaucoup de personnes séropositives ou sidéennes font face à la discrimination à cause de leur statut séropositif.

La Directive 5

- La Directive 5 indique aux états ce qu'il faut faire pour s'assurer que les personnes séropositives ou sidéennes ne soit pas discriminées et soient traitées de manière égale:
 - Les états doivent promulguer des lois sur l'anti discrimination et renforcer les lois existantes
 - Ces lois doivent protégées les gens séropositifs dans le domaine privé et public, y compris sur le lieu de travail
 - Ces lois doivent protéger les droits des personnes séropositives

Les mesures anti-discriminatoires

- Ce sont des étapes entreprises par les lois, les politiques et les programmes pour arrêter la discrimination
- Elles sont nécessaires pour protéger les personnes séropositives puisqu'elles ont souvent à faire face à la stigmatisation et à la discrimination
- Elles démontrent que la société n'accepte pas la discrimination
- Elles peuvent être utilisées pour punir les gens qui discriminent les autres

Le VIH/SIDA sur le lieu de travail

- Il y a différentes manières de s'assurer que les gens séropositifs ou sidéens ne souffrent pas de discrimination sur le lieu de travail:
 - Elaborer des lois qui empêchent la discrimination sur le lieu de travail
 - Elaborer des lois qui protègent particulièrement les femmes sur le lieu de travail
 - Elaborer des politiques pour gérer le VIH sur le lieu de travail

Les services de soutien juridique

Document L ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme, manuel de formation

Qu'est-ce que la directive 7 indique concernant les services d'assistance juridique?

- La Directive 7 indique que les états devraient mettre en œuvre des services de soutien juridique pour:
 - Eduquer les gens affectés par le VIH/SIDA concernant leurs droits
 - Procurer des services juridiques gratuits pour la mise en vigueur de ces droits
 - Développer l'expertise sur les questions associées au VIH, et
 - Utiliser des moyens de protection en plus de cours de justice, comme:
- Les bureaux des Ministères de la Justice,
- Les protecteurs du citoyen,
- Les départements qui reçoivent des plaintes médicales
- Les commissions des droits de l'homme

Qu'est-ce que la directive 9 indique concernant le changement des attitudes discriminatoires?

- LA Directive 9 sur le changement d'attitudes discriminatoires par l'éducation, la formation et les médias, indique que les états devraient promouvoir une large diffusion continue de:
 - Programmes d'éducation et de formation
 - Les médias doivent changer les attitudes de discrimination et de stigmatisation associées au VIH SIDA

Pourquoi avons-nous besoin de services d'assistance juridique concernant le VIH?

- La loi indique aux gens comment se conduire dans la société
 - Elle décrit les droits et les responsabilités
- Mais les lois ne sont que des règles sur papier
- Les lois par elles-mêmes ne peuvent pas protéger ni promouvoir les droits
- Il est nécessaire d'avoir des services de soutien juridique pour que les lois deviennent réelles. Pour protéger les droits des gens affectés par le VIH et le SIDA, on a aussi besoin de s'assurer que tous les gens:
 - connaissent et comprennent leurs droits
 - respectent les droits des autres
 - puissent exiger des autres l'application de leurs droits

Qu'est-ce que l'éducation sur le VIH basée sur les droits?

- L'éducation, les programmes de prise de conscience et de renforcement des capacités basés sur les droits, sont conçus pour promouvoir une conscience des droits juridiques et des droits de l'homme associés au VIH/SIDA.

Pourquoi est-ce que les programmes d'éducation sur le VIH et les droits, sont importants?

- La prise de conscience, l'éducation et le renforcement des capacités peuvent aider à réduire la stigmatisation et la discrimination associés au VIH/SIDA de plusieurs façons.

Par exemple:

- Créer une certitude parmi les gens concernant ce qui est légal et ce qui est illégal concernant le VIH et le SIDA. Ca encourage tous les gens à respecter les droits concernant le VIH/SIDA
- Aider les gens qui sont séropositifs ou sidéens à connaître leurs droits, et à être conscients des violations de leurs droits. Cela leur permet de faire mettre les droits en vigueur.

Pourquoi est-ce que l'éducation sur les droits est-elle importante, continuation.

- Créer une base de connaissance et de compétences parmi les dirigeants et les prestataires de service, concernant le VIH/SIDA et les droits de l'homme
 - Cela les aide à respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits dans leur travail quotidien
 - Cela crée un réseau plus large de personnes vers qui se tourner pour recevoir des conseils juridiques et du soutien
- Les gens sont mieux au courant de leurs droits et de leurs responsabilités, par exemple, les personnes séropositives ou sidéennes, qui sont au courant de leurs droits concernant l'accès au traitement, peuvent encourager ceux dont les droits sont dénigrés et les pousser à contacter une ONG
- pour obtenir de l'assistance.

Exemples de programmes d'éducation, basés sur les droits

- Pendant les années 90, le Réseau Africain sur la Loi, l'Éthique et les Droits de l'Homme, a travaillé en réseau pour partager les informations, les ressources et l'expertise sur les problèmes de VIH/SIDA et de droits de l'homme en Afrique, par:
 - des bulletins d'information réguliers
 - des contributions provenant de personnes travaillant dans le domaine légal, l'éthique et le VIH/SIDA dans les pays africains
 - Cela a fait croître la prise de conscience sur le VIH SIDA et les droits de l'homme dans tous les pays africains.

EXEMPLES, CONTINUATION.

- Le Réseau du Botswana sur l’Ethique, la Loi et le VIH/SIDA agit dans le but d’assurer une réponse au VIH/SIDA basée sur les droits au Botswana.
 - Une de ses activités est d’organiser des réunions pour discuter des questions importantes sur le VIH/SIDA et les droits de l’homme au Botswana
- Le Réseau de la Zambie sur la Recherche juridique et le Plaidoyer a organisé plusieurs ateliers de formation concernant le VIH/SIDA et les droits de l’homme pour divers prestataires de service.
 - Par exemple, ZARAN a organisé un atelier pour sensibiliser les juges de la cour suprême sur le VIH SIDA et les droits de l’homme

Que sont les services d'assistance juridique concernant le VIH?

- Ce sont des services comme les services d'assistance juridique, de règlement des conflits dans les cas de disputes associées au VIH, par exemple, des conseils juridiques pour les foyers dirigés par les enfants concernant leurs droits à l'héritage.

Exemples de services d'assistance juridique?

- En Zambie, ZARAN dirige un cabinet juridique sur le SIDA qui donne des conseils juridiques, de l'assistance et qui réfère les personnes séropositives ou sidéennes dont les droits ont été violés
- En Namibie, le Département juridique sur le SIDA, un projet au sein du Centre d'Assistance Juridique, fait la promotion d'une riposte au VIH/SIDA fondée sur les droits de l'homme par différentes stratégies, y compris par le règlement des conflits
 - Par exemple, en l'an 2000 ils ont fait un procès contre la Force de Défense de la Namibie pour avoir refusé d'employer un soldat parce qu'il était séropositif.

Qu'est-ce que les directives internationales indiquent pour rendre accessible les services d'assistance juridique?

- Les Directives recommandent que les pays améliorent l'accessibilité aux services juridiques, en:
 - établissant des centres d'aide juridique qui se spécialisent sur le VIH et le SIDA
- Ces centres seront situés au sein d'autres organisations, comme les centres communautaires juridiques qui travaillent sur diverses questions juridiques, ou les organisations de service sur le SIDA qui travaillent sur le VIH et le SIDA.

Rendre accessible les services de soutien juridique, continuation.

- Encourager les cabinets juridiques privés à prendre en charge les cas sur le VIH/SIDA gratuitement.
- Les cabinets juridiques peuvent fournir des services dans des domaines comme:
 - L'égalité et la non discrimination en rapport au VIH et au SIDA
 - Les droits aux soins médicaux, comme l'accès au traitement, le consentement informé et la confidentialité
 - Les droits de propriété

Rendre accessible les services de soutien juridique, continuation.

- S'assurer que les organisations juridiques à part les cours de justice (par exemple, les commissions des droits de l'homme, les départements pour les plaintes dans le domaine de la santé et les autres organisations gouvernementales) puissent s'occuper des questions associées au VIH.
- Ces organisations peuvent:
 - faire des enquêtes sur les plaintes
 - faire appliquer les droits des personnes séropositives et sidéennes

Faire le suivi de la mise en vigueur des droits de l'homme

Document M
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

LA MISE EN VIGUEUR DES DROITS DE L'HOMME

- Faire appliquer les droits de l'homme concernant le VIH, signifie que les gens qui sont responsables de s'assurer que les droits de l'homme associés au VIH ne soient pas violés, aient des comptes à rendre
- Les états, le organisations et les personnes individuelles doivent tous être obligés de mettre les droits en vigueur
- Ces obligations peuvent être différentes, par exemple:
 - Il est possible que les états aient à promulguer des lois pour protéger les droits des personnes séropositives ou sidéennes pour assurer leurs droits et des pratiques justes dans le travail, soient mis en vigueur
 - Il est possible que les ONG aient à aider les personnes individuelles qui sont séropositives ou sidéennes à porter plaint à la Commission des Droits de l'Homme, concernant la discrimination injuste, pour s'assurer qu'elles puissent faire appliquer leurs droits à l'égalité

EXEMPLE: METTRE EN VIGUEUR LES DROITS DE L'HOMME

- La Force de Défense de la Namibie avait pour politique de refuser de recruter les soldats séropositifs
- Cette politique a été questionnée par le Département Juridique sur le SIDA au Centre d'Assistance Juridique dans le cas de Handongo Nghipohamba Nanditume v Ministère de la Défense
- La cour de justice a trouvé que Nanditume avait été injustement discriminé
- La Force de Défense a été obligée de lui permettre de s'enregistrer après qu'il ait passé un examen médical pour déterminer son état de santé
- Le Département d'Assistance Juridique a assisté Mr. Nanditume à faire appliquer ses droits au terme de l'article s 107 du décret sur la main d'oeuvre qui stipule qu'un employeur ne peut pas discriminer un employé handicapé.

FAIRE LE SUIVI DES DROITS DE L'HOMME

- Faire le suivi c'est surveiller les droits de l'homme importants en se basant sur des informations ou en analysant une situation pour vérifier si elle s'améliore ou s'empire.
- Faire le suivi c'est surveiller les questions de droits de l'homme, ce qui implique surveiller les normes concernant le VIH/SIDA et les droits de l'homme, pour s'assurer qu'elles soient mises en œuvre.

EXEMPLE: LE SUIVI FAIT PAR LES ONG

- En Afrique du Sud, un mécanisme efficace de suivi par les ONG est le Forum de Suivi de la Société Civile Conjointe.
- Etabli en juin 2004, il rassemble plus de 20 organisations de la société civile et du secteur privé.
- Il est dédié au suivi et à la mise en œuvre de Plan Opérationnel (Le Plan National de Traitement de l'Afrique du Sud)
- Il collecte les données et les informations par le biais de ses membres et utilise ces informations pour organiser des campagnes, faire du lobbying et régler les conflits en cour de justice pour des cas affectant la mise en œuvre du programme national de traitement.

QUELLE EST LA DIFFERENCE ENTRE LE SUIVI ET LA MISE EN VIGUEUR?

- Faire le suivi des droits de l'homme, c'est le fait de surveiller jusqu'où les gouvernements, les organisations ou les personnes individuelles protègent et encouragent les droits de l'homme.
- Le suivi des droits de l'homme démontre toute une variété de choses, par exemple, cela peut révéler que les droits sont de plus en plus violés dans les prisons, car les détenus sont testés pour le VIH sans leurs consentements.
- Mettre les droits en vigueur c'est utiliser les informations qui sont survenues du suivi pour protéger les droits, par exemple, dénoncer dans la presse le dépistage obligatoire du VIH pour les détenus, pour que le gouvernement arrête cette pratique.

POURQUOI EST-CE QUE C'EST IMPORTANT DE FAIRE LE SUIVI DES DROITS ?

- Les Directives Internationales nous donnent d'excellentes normes pour le VIH et les droits de l'homme. Mais établir les normes pour que les gouvernements, les gens et les organisations les suivent, ce n'est pas suffisant pour assurer que les droits de l'homme soient respectés et protégés. Le suivi des droits de l'homme est nécessaire pour:
 - Collecter les informations sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme, comme:
 - Est-ce que les droits de l'homme sont protégés ou violés ?
 - La nature et l'étendue des violations des droits de l'homme
 - Les changements dans la situation des droits de l'homme dans le pays
 - “les bonnes pratiques” en rapport aux droits de l'homme
 - Partager les bonnes pratiques avec d'autres pays dans la région
 - Faire des rapports sur les violations au niveau régional et international
 - Faire du plaidoyer et du lobbying pour établir des changements dans les lois et les politiques
 - Faire appliquer les normes des droits de l'homme

POURQUOI EST-CE QUE C'EST IMPORTANT DE FAIRE APPLIQUER LES DROITS?

- La mise en vigueur des droits de l'homme est nécessaire pour s'assurer que les droits de l'homme soient protégés et respectés
- C'est important que les gouvernements, les organisations et les personnes individuelles soient tenues responsables de leurs actions
 - Par exemple, un homme séropositif a été forcé de prendre un test pour le VIH 19 jours après qu'il ait été embauché par la Société Immobilière du Botswana, et quand le résultat c'est avéré être positif, il a été licencié.
 - Il a donc essayé de faire appliquer ses droits par la cour de justice, avec l'assistance du Réseau sur l'Éthique et la Loi du Botswana.

L'IMPORTANCE DE LA MISE EN VIGUEUR DES DROITS, CONTINUATION.

- Bien que les cours de justice n'ont pas pu l'aider à faire appliquer ses droits (car le Botswana n'a pas de lois qui protègent les employés séropositifs) le procès a été important car il a mis l'accent sur le besoin de cette législation.

QU'EST-CE QUE LES DIRECTIVES INTERNATIONALES INDIQUENT CONCERNANT LA MISE EN VIGUEUR DES DROITS DE L'HOMME?

- La Directive 11 indique plusieurs manières par lesquelles les états peuvent mettre en vigueur les droits de l'homme des personnes séropositives ou affectées par le VIH ou le SIDA. Elle recommande que les états:
 - fassent des rapports sur les renseignements concernant le VIH/SIDA et les droits de l'homme, aux organisations pertinentes (par exemple, les organisations régionales comme l'Union Africaine, ou les organisations internationales comme les Nations Unies)
 - soutiennent les ONG dans la mise en vigueur des droits de l'homme
 - soutiennent les organisations (comme les commissions des droits de l'homme et les protecteurs du citoyen) dans la mise en vigueur des droits de l'homme

QU'EST-CE QUE LES ONG PEUVENT FAIRE POUR METTRE LES DROITS EN VIGUEUR?

Les ONG peuvent faire appliquer les droits de l'homme en rapport au VIH:

- A l'échelon national en:
 - dénonçant les violations des droits de l'homme dans les médias
 - utilisant le règlement des conflits - cela peut se faire par la loi civile (par exemple: tenter un procès à un docteur qui n'a pas obtenu le consentement informé d'un patient) ou, dans certains cas, on peut utiliser la loi pénale (par exemple, le fait de ne pas obtenir le consentement informé pour le dépistage du VIH est une attaque contre la personne et on peut en faire part à la police)
 - en utilisant un processus démocratique comme les comités parlementaires sur le VIH/SIDA car ils ont le pouvoir de faire des enquêtes et d'agir contre les départements gouvernementaux si par exemple ces derniers ne procurent pas des services adéquats
- Au niveau régional et international - en faisant des rapports sur les violations systémiques des droits de l'homme, et sur le fait de ne pas respecter les normes des droits de l'homme.

EXEMPLES DE MECANISMES DE MISE EN VIGUEUR

- Les ONG peuvent référer les cas à des organisations juridiques ou travailler avec ces organisations (comme les cabinets juridiques) pour transmettre les plaintes associées aux droits de l'homme, aux forums qui peuvent faire appliquer ces droits, comme:
 - les conseils (comme le conseil médical)
 - les commissions (comme la commission des droits de l'homme)
 - les cours de justice (comme les cours civiles, criminelles et constitutionnelles, ou internationales)

EXEMPLES, CONTINUATION.

- Au niveau régional et international, les ONG peuvent:
 - faire des rapports aux organisations internationales et régionales pour évaluer si le pays respecte les obligations des droits de l'homme
 - faire des rapports aux organisations internationales et régionales pour évaluer si le pays respecte les obligations des droits de l'homme
 - transmettre les plaintes aux organisations des droits de l'homme (comme les cours de justice)

CHOISIR UN MECANISME DE MISE EN VIGUEUR

Certains des facteurs qu'il faut prendre en compte sont:

- les coûts des mécanismes de mise en vigueur, par exemple, le règlement des conflits en cour est utile, mais ça peut coûter très cher
- l'urgence - est-il urgent de régler ce problème?
 - Le règlement des conflits civils peut prendre beaucoup d'années mais une plainte à la Commission des Droits de l'Homme peut être résolue assez rapidement
- Le besoin d'avoir une solution au niveau local, national, régional ou international? Rappelez-vous, dans la plus part des cas on ne peut utiliser des remèdes à l'échelon régional ou international seulement après avoir essayé toutes les possibilités à l'échelon local ou national
- Objectifs
 - Différents objectifs demandent différentes stratégies. Par exemple, si l'objectif est de défier une loi injuste, il est possible que vous ayez à utiliser le règlement des conflits; si l'objectif est d'empêcher un docteur d'agir de manière qui n'est pas éthique envers les personnes séropositives ou sidéennes, il est possible que vous ayez à le mentionner à un conseil professionnel

COMMENT PEUT-ON FAIRE LE SUIVI DES DROITS DE L'HOMME?

- Il y a différentes manières de faire le suivi des droits de l'homme. Par exemple, si une ONG faisait le suivi des implications des droits de l'homme d'une politique nationale de dépistage du VIH, cette ONG pourrait:
 - établir des listes de vérification pour s'assurer que toutes les activités des droits de l'homme dans le plan de mise en œuvre, soient accomplies
 - analyser le discours du ministère de la santé sur son budget, pour évaluer si la politique et les programmes de dépistage sont complètement mis en œuvre.
 - entreprendre des recherches avec les patients pour obtenir leurs points de vue sur la politique de dépistage du VIH

EXEMPLES: FAIRE LE SUIVI DES DROITS DE L'HOMME

- A L'île Maurice, la Commission Nationale des Droits de l'Homme a reçu la responsabilité de faire le suivi de la discrimination sexuelle aux termes du Décret sur la Discrimination Sexuelle de 2002
- La commission fait des rapports sur le nombre de plaintes de discrimination sexuelle pour lesquelles des enquêtes sont faites, chaque année
 - Par exemple, leur rapport de 2005 indique qu'ils ont reçu 73 plaintes de discrimination sexuelle pendant l'année
 - Voir www.giv.mus pour obtenir plus de renseignements

EXEMPLES, CONTINUATION.

- En mars 2004, “Human Rights Watch” a publié un rapport pour évaluer comment les survivant(e)s d’un viol pouvaient accéder à la prophylaxie après l’exposition en Afrique du Sud
 - “Deadly delay” (Retard mortel): les efforts de l’Afrique du Sud pour empêcher les survivants de violence sexuelle d’être infectés par le VIH
- Ce rapport pourrait être utilisé comme étude de base pour l’accès à cette prophylaxie. Si des recherches supplémentaires sont faites, les résultats pourraient être comparés à cette étude pour voir s’il y a eu des améliorations ou un déclin dans l’accès à la prophylaxie après l’exposition
 - Voir ww.hrw.org pour obtenir plus de renseignements

Plaidoyer pour les droits de l'homme

Document N

ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme, manuel de formation

Qu'est-ce que le plaidoyer?

- Plaidoyer veut dire essayer de créer un changement
- Cela veut dire agir pour changer la situation actuelle

Des exemples de plaidoyer pour créer un changement

- Les activités de plaidoyer peuvent prendre différentes formes, comme:
 - Parler à ceux qui prennent des décisions pour les persuader de changer les politiques et les programmes
- Par exemple, faire une présentation sur l'impact de l'exclusion des soldats séropositifs du secteur militaire, c'est une manière de plaidoyer pour que le secteur militaire adopte une approche non discriminatoire pour gérer le VIH

Exemples, continuation.

- Organiser des actions de masse pour défier les preneurs de décisions pour qu'ils trouvent une solution à un problème
- Par exemple, organiser une marche de protestation jusqu'au ministère de la santé et transmettre une pétition en demandant au ministère d'assurer que les ARV soient procurés régulièrement dans les cliniques rurales.

Exemples, continuation.

- Commencer des procès pour défier les lois discriminatoires et les politiques
 - Par exemple, défier la politique gouvernementale de refuser de procurer des préservatifs aux détenus en démontrant dans le procès que cela viole le droit au plus haut niveau de santé des détenus.

Pourquoi a-t-on besoin de plaider dans le domaine du VIH/SIDA ?

- Il est accepté à l'échelon international que les ripostes au VIH/SIDA devraient être fondées sur les droits de l'homme.
 - “La réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, est essentielle pour réduire la vulnérabilité au VIH/SIDA. Le respect pour les droits des personnes séropositives ou sidéennes, c'est la force motrice d'une riposte efficace.” (2001) Assemblée Générale des Nations Unies, Session Spéciale (UNGASS) sur le VIH/SIDA

Pourquoi a-t-on besoin de plaider, continuation.

- Il est accepté à l'échelon international que les ripostes au Les Directives Internationales sont établies dans les obligations des droits de l'homme des gouvernements
- Cependant, en 2007 ARASA a fait un rapport sur l'étendue de la riposte au VIH/SIDA fondée sur les droits des pays de la SADC, il a été trouvé que:
 - Beaucoup de pays ne respectaient pas vraiment ces principes
 - Il y a beaucoup de travail à faire pour s'assurer que les réponses au VIH soient fondées sur les droits de l'homme.

Pourquoi avons-nous besoin de plaider, continuation.

- Puisque nous sommes des militants pour les droits de l'homme, il faut élaborer des plans de plaider pour changer les ripostes gouvernementales et les autres ripostes, pour s'assurer qu'elles respectent les droits de l'homme de base.

Comment élaborer un plan de plaidoyer?

- Un plan de plaidoyer est un plan d'action
- L'intention est de:
 - Décrire quelque chose qui a besoin d'être changé – le problème
 - Déterminer les changements qui sont nécessaires pour régler le problème
 - Décrire les étapes qui seront entreprises pour créer ce changement

Qu'est-ce qu'un plan de plaidoyer, continuation.

- Un plan de plaidoyer est composé de:
 - Un programme de plaidoyer
- Les questions sur lesquelles vous voulez plaidoyer (par exemple, l'élaboration d'une politique nationale sur le dépistage du VIH, qui soit fondée sur les principes des droits de l'homme.
 - Une stratégie de plaidoyer
- Les activités qui seront entreprises et qui feront partie du plan de plaidoyer (par exemple, faire du lobbying auprès du ministère de la santé en leur écrivant pour donner des raisons pour l'adoption d'une politique nationale de dépistage du VIH)

Exemple: un plan de plaidoyer

- Problème: les détenus n'ont pas accès aux préservatifs dans les prisons, en conséquence ils ne peuvent pas se protéger contre le VIH.

Comment élaborer un programme de plaidoyer?

- Choisissez un problème sur lequel vous allez plaidoyer:
 - Sélectionnez un problème qui a besoin d'être réglé
 - Faites des recherches sur le problème
 - Identifiez les questions principales sous-jacentes au problème
 - Identifiez les objectifs de la campagne de plaidoyer
- Autrement dit, quels changements pourriez-vous réaliser de façon réaliste ou quel pourrait être le but des activités de plaidoyer?

Exemple: un programme de plaidoyer – l'accès aux préservatifs dans les prisons

- Plaidoyer pour créer un changement dans les lois pénales qui rendent l'homosexualité illégale
- Plaidoyer pour créer un changement dans la politique nationale sur le VIH et le SIDA pour les prisonniers

Comment est-ce qu'on élabore une stratégie de plaidoyer?

- Identifiez les activités qui doivent être entreprises pour réaliser vos objectifs
- Demandez:
 - Quels sont les gens qui ont le pouvoir de changer le problème, car ils deviendront la cible de votre campagne?
 - Quelles ressources seront nécessaires pour la campagne?
 - Avec qui faut-il collaborer?
 - Quelles activités doivent être entreprises?

Exemple: stratégie de plaidoyer – l'accès aux préservatifs dans les prisons

Cibles	Députés parlementaires Cadres supérieurs dans les prisons Conseil national sur le SIDA
Ressources	Financement des frais de voyage pour rencontrer les responsables
Partenaires	D'autres ONG des droits de l'homme
Activités	Informar la presse Faire une présentation au parlement

Plans de plaidoyer: la marche à suivre

- Créer un plan complet qui comprendra:
 - le programme de plaidoyer
 - la stratégie de plaidoyer

Travail en réseau à l'échelon régional sur les questions de VIH et de droits de l'homme

Document O
ARASA VIH/SIDA et les Droits de l'Homme,
manuel de formation

Qu'est-ce que le travail en réseau?

- Plusieurs définitions
- Le manuel de plaidoyer définit le travail en réseau comme:
- des forums durant lesquels des personnes individuelles et des organisations se rencontrent pour s'entraider ou pour travailler ensemble envers un objectif commun

Quelles sont les caractéristiques des réseaux?

- leurs formes peuvent être flexibles ou très structurées
- ils peuvent être composés de plusieurs organisations différentes ou individuelles
- Les membres ont des objectifs communs
- Ils se focalisent sur les problèmes

Qu'est-ce que c'est que des réseaux régionaux?

- Des réseaux régionaux sont des réseaux d'organisations et de personnes individuelles qui travaillent au delà les frontières, dans une région spécifique.

Qu'est-ce qu'un réseau régional sur les questions de VIH et de droits de l'homme?

- Un réseau régional sur le VIH et les droits de l'homme c'est un rassemblement d'organisations et de personnes individuelles, provenant de différents pays au sein de la région, pour essayer de protéger et de promouvoir les droits des personnes affectées par le VIH/SIDA dans leur propre pays ou dans d'autres pays.

Un exemple de réseau régional sur le VIH et les droits

- “AIDS and Rights Alliance of Southern Africa (ARASA)” est un réseau régional, fondé sur les droits.
- L’objectif principal d’ARASA est de promouvoir une riposte au VIH/SIDA fondée sur les droits de l’homme dans la région de la Communauté de Développement de l’Afrique australe

Exemple: ARASA, continuation.

- ARASA travaille en réseau à l'échelon régional en:
 - Partageant le informations, le matériel et l'expertise sur le VIH et les droits de l'homme
 - Faisant du lobbying avec les gouvernements sur les questions de VIH et de droits de l'homme
 - Informant les membres du réseau des questions de VIH et de droits de l'homme dans la région
 - Créant une base de données sur l'expertise qui est disponible concernant le VIH et les droits de l'homme dans les organisations de la société civile dans la région
 - Développant du matériel qui sera utilisé comme instrument d'information et de plaidoyer sur le VIH et les droits de l'homme
 - Plaçant des stagiaires au sein des organisations dans la région pour renforcer la capacité de la riposte au VIH et aux questions de droits de l'homme
 - Développant des compétences pour la formation sur le VIH et les droits de l'homme

Exemple: ARASA, continuation.

- On peut contacter ARASA à:
- 53 Mont Blanc Street
- P O Box 97100
- Windhoek
- Namibië
- Tel: +264 61 300381
- Fax: +264 61 227675
- Email: michaela@arasa.org.na
- Web: www.arasa.info

Pourquoi est-ce que les réseaux régionaux sur le VIH et les droits de l'homme sont importants?

- Le travail en réseau est important car ça aide les pays et les organisations à partager l'expertise et les ressources
- La Directive 12 déclare que les pays doivent coopérer avec les autres pays et les agences des Nations Unies (comme ONUSIDA) pour partager les connaissances et les expériences sur les questions de VIH et de droits de l'homme

L'importance des réseaux régionaux, continuation.

- Le travail en réseau sur le VIH et les droits est également important, car:
 - il met l'accent sur les problèmes régionaux des droits de l'homme qui peuvent être différents des problèmes dans d'autres parties du monde
 - ça aide à développer une solidarité entre différents pays concernant les questions de droits de l'homme et de VIH
 - ça permet le partage des ressources et de l'expertise concernant le VIH et les droits
 - ça permet l'élaboration de normes régionales sur le VIH et les droits de l'homme
 - ça aide les pays à apprendre des réussites et des échecs des autres pays

Qui pourrait faire partie d'un réseau régional sur le VIH et les droits de l'homme?

- Il y a une grande variété de groupes et de personnes individuelles qui pourraient contribuer à un réseau régional sur le VIH et les droits de l'homme
- Les diverses organisations suivantes ont été des partenaires à long terme d'ARASA et elles étaient toutes des membres fondateurs de ce réseau régional:

Les membres d'ARASA

- AIDS Law Project (ALP) (Projet de loi sur le SIDA)
www.alp.org.za (Afrique du Sud)
- AIDS Law Unit, Legal Assistance Centre (ALU) (Département d'assistance juridique, Centre d'assistance juridique) www.lac.org.na (Namibie)
- Botswana Network on Ethics, Law and HIV/AIDS (BONELA) (Réseau sur l'Éthique, la Loi et le VIH/SIDA du Botswana)
www.bonela.org (Botswana)
- Lironga Eparu (Namibie)
- SAFAIDS www.safadays.org.zw (régional, basé au Zimbabwe)
- SCARJOV (Angola)

Les membres d'ARASA, continuation.

- Women and Law in Southern Africa Research Trust (WLSA)
(Les femmes et la Loi en Afrique australe, Unité de Recherche (Sept pays de l'Afrique australe: Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe)
- Zambia AIDS Law Research and Advocacy Network (ZARAN)
(Réseau juridique de Recherche et de Plaidoyer):
www.zaran.org (Zambie)

Qu'est-ce que les réseaux régionaux sur le VIH et les droits de l'homme peuvent faire?

- Il y a beaucoup d'activités basées sur les droits qui peuvent être entreprises à l'échelon régional, comme :
- Entreprandre des projets conjoints de plaidoyer
 - Un exemple de projet conjoint de plaidoyer c'est le lobbying qui a eu lieu pour l'élaboration du Code sur le VIH et l'Emploi de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC).
 - Les syndicats et les ONG des droits de l'homme partout dans la région ont réussi à plaidoyer pour l'élaboration du Code sur le VIH SIDA et l'Emploi, qui a été adopté par la SADC en 1997
 - Cette norme régionale a eu pour résultat que la plupart des pays au sein de la région ont adopté leur propre code sur le VIH et l'emploi, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement la discrimination à l'égard des personnes séropositives ou sidéennes sur le lieu de travail et a aidé à arrêter dans plusieurs pays, la pratique de dépistage du VIH avant l'embauche.

Qu'est-ce que les réseaux régionaux peuvent faire? continuation.

- Ils peuvent soutenir le travail dans les pays individuels
 - Par exemple, la campagne pour l'accès au traitement organisée par 'Treatment Action Campaign' (TAC) en Afrique du Sud, a été soutenue par beaucoup d'organisations régionales
- Se fournir aux unes et aux autres une assistance technique
 - Par exemple, ARASA a organisé des ateliers de prise de conscience dans les pays dans la région, pour aider les ONG des droits de l'homme à répondre aux questions de VIH

Qu'est-ce que les réseaux régionaux peuvent faire? continuation.

- Partager des informations sur les meilleures pratiques en rapport au VIH et aux droits de l'homme
 - Par exemple, sur le site Web d'ARASA, il y a une copie du document de politiques de l'ONUSIDA concernant la transmission délibérée du VIH
 - Le document de politique donne des conseils aux gouvernements concernant les diverses options qu'ils pourraient suivre lorsqu'il y a eu la transmission délibérée du VIH

Qu'est-ce que les réseaux régionaux peuvent faire? continuation.

- Elaborer des normes régionales sur le VIH et les droits de l'homme
 - Par exemple, ARASA et ses partenaires ont élaboré un projet de code sur l'Égalité pour les Femmes, qui concerne aussi des femmes séropositives. Bien que les partenaires aient fait du lobbying avec la SADC pour que ce code soit adopté, ils n'ont pas réussi.
- Faire le suivi de la mise en vigueur des droits de l'homme à l'échelon régional et international
 - Par exemple, ARASA a produit un rapport sur les droits de l'homme en 2007 examinant l'état du VIH et des droits de l'homme dans tous les pays de la SADC.